

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil seize, le cinq avril**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, Mme Agathe CASANOVA, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, M. Serge FORT, M. Philippe GENTILI, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents excusés : M. Eric BOIX, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Stéphane SOLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Eric BOIX en faveur de Mme Jacqueline LINDER, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL en faveur de M. Georges DANIEL, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Nathalie VAISSIERES.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du huit mars 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

---

### **1) Rectification du point 7 procès-verbal séance du 8 mars 2016 "subvention exceptionnelle CUMA"**

Madame LINDER rappelle le déroulement des opérations concernant la demande de subvention de la CUMA. Monsieur le Maire avait demandé aux 3 conseillers concernés par le sujet de sortir. De ce fait il ne restait que 16 votants. La délibération a été votée et adoptée à la majorité par 13 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Compte tenu de cette modification le procès verbal de la séance du 8 mars 2016 est voté et adopté à l'unanimité.

---

### **2) Taux des 3 taxes**

La revalorisation des valeurs locatives qui servent de base aux impôts locaux votées par l'Assemblée Nationale est de 1%.

Monsieur le Maire souhaite ne pas augmenter la part communale du taux des taxes.

- Taxe d'habitation : 8,03%
- Foncier bâti : 17,50%
- Foncier non bâti : 83,04%

Le produit attendu sera de 563 916 € ce qui représente 18 365 € de plus qu'en 2015 en recette attendue. Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **3) Budget Primitif 2016**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2016 (chapitre par chapitre) qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- RECETTES : 1 374 633 €  
- DEPENSES : 1 374 633 €

Section d'investissement :

- RECETTES : 614 097 €  
- DEPENSES : 614 097 €

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**4) Admission en non-valeur de produits communaux irrecouvrables**

Monsieur le Maire rappelle les éléments de l'affaire. L'association PRESENT DE GARRIGUE présidée par Monsieur ALBE jean avait intenté un procès à la commune en vue d'annuler la délibération du 19.12.2005 sur la révision du PLU. L'association avait été condamnée à payer à la commune la somme de 1 000 €. Cette dernière a émis un titre de recette en décembre 2010.

A ce jour, malgré les diverses relances restées infructueuses, la Trésorerie de Roquemaure demande l'admission en non valeur la somme de 977,12 € restant due à la commune.

Le conseil municipal trouve ces pratiques inadmissibles.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**5) Réhabilitation mairie -construction salle communale**

La Sté SEGARD, Maître d'ouvrage a présenté lors de la réunion de la Commission d'Appel d'offres le 02.02.2016 le compte rendu annuel de l'opération arrêté au 31.12.2015.

Suite au résultat de cet appel d'offres, Monsieur le maire fait part du choix des entreprises retenues par la commission communale en date du 2 mars 2016.

**6) Vente terrain "la roquette"**

Point annulé.

L'offre présentée n'a pas été confirmée.

---

**7) Modification simplifiée du PLU**

Engagement de 2 procédures séparées menées par le cabinet URBA PRO qui a réalisé le PLU :

a- Révision dite allégée n° 1 : pour autorisation du projet éolien OPALE qui sera engagée après validation de l'étude d'impact par la DREAL.

Devis URBA PRO : 10 847,72 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le sinistre survenu au mât de mesure mis en place par OPALE. Plusieurs procédures sont en cours (enquête de Gendarmerie, constat d'assurance, étude pour la mise en place d'un nouveau mât).

b- modification simplifiée : pour la mise à jour du document.

Suite à la loi ALUR, suppression du COS ; erreurs d'écriture à reprendre ; servitudes d'utilité publique sur projet ERIDAN ; risques glissement de terrain.

Devis URBA PRO : 6 362,72 €

---

### **8) Courrier de Françoise et Pierre BABAY**

Chaque conseiller a eu une copie de la lettre (demande d'achat des parcelles AN 688 et AN 371).

Ces parcelles faisant partie du domaine privé de la commune, cédées gratuitement par Mr et Mme VIRET, sont destinées exclusivement à usage de parking occasionnel pour les cérémonies religieuses.

Cette désignation ne pourra être modifiée dans le temps.

Compte tenu des éléments de l'acte notarié, le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre la vente de ces parcelles.

---

### **9) Fixation du nom de la nouvelle région**

En réponse au courrier de Mme DELGA Carole, Présidente du Conseil Régional demandant aux communes de se prononcer sur un nom spécifique à cette nouvelle entité qui regroupe Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées, le conseil municipal se prononce à la majorité pour "GRAND SUD".

---

### **10) Questions diverses**

Madame HANSEN rappelle au conseil municipal qu'une pièce de théâtre jouée par la Scène Bagnolaise aura lieu salle René Mathieu le vendredi 15 avril à 20h30 "Fier de son organe". L'entrée est gratuite;

Le challenge bouliste des élus du Gard Rhodanien aura lieu le 12 juin . Le conseil municipal sera représenté par Mrs PELAQUIE Vincent, DAUMAS Aimé, Mme LINDER Jacqueline.

Monsieur le Maire donne lecture d'un télégramme reçu le 22.03. présentant à la commune les condoléances pour le décès de Monsieur Georges BARTHELEMY (Maire de la commune de 1995 à 2008), signé Christian BASTID, Vice Président du Conseil Départemental du Gard, Président du groupe communiste.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE à 22H45.